

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Anne-Marie Inc.	Numéro de permis 2007100	Date d'inspection Le 02 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Anne-Marie 2		Numéro de téléphone (506) 525-2722	
Adresse 4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 juil. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité n'est pas en mesure de voir la planification des activités quotidiennes au sein de chaque groupe pour la dernière année de renouvellement. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice, qui indique que c'est un défi pour les éducateurs/éducatrices. L'inspectrice recommande que l'exploitante contacte l'agente pédagogique à cet égard. La planification des activités quotidiennes pour le mois de juin et juillet sera vérifiée lors de l'inspection de suivi.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	14 juil. 2025	
Commentaires : Dans 2 des 12 dossiers d'enfant vérifié, l'adresse du médecin est manquante. Les dossiers d'enfant doivent contenir le nom, adresse et le numéro de téléphone de son médecin. L'administratrice doit s'assurer que tous les dossiers des enfants sont complets. Dans 1 des 12 dossier d'enfant vérifié, l'information du médecin est manquante. Les dossiers d'enfant doivent contenir le nom, adresse et le numéro de téléphone de son médecin. Si l'enfant n'a aucun médecin de famille, une indication que l'enfant est sur une liste d'attente pour en obtenir un doit être indiquée dans son dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	14 juil. 2025	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, la Mentore en Assurance de la Qualité observe, dans 1 dossier d'enfant sur 12 vérifié, l'adresse des 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence est manquant. L'administratrice doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.</p> <p>Dans 1 des 12 dossiers d'enfant vérifié, les deux personnes avec qui communiquer en cas d'urgence sont manquante. L'administratrice doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.</p> <p>Dans 1 des 12 dossiers d'enfant vérifié, les deux contacts d'urgence ont une adresse de plus que 1 h de distance. Les contacts d'urgence doivent avoir une adresse de moins que 1 h de distance au cas où il faudrait communiquer avec eu, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur pour venir chercher l'enfant.</p> <p>Dans 1 des 12 dossiers d'enfant vérifié, les deux contacts d'urgence ont le même numéro de téléphone. L'administratrice doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.</p>			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	11 juil. 2025	
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe dans l'aire de jeux extérieure, un trou dans la clôture du parc. Le trou porte un danger pour les enfants ainsi que les animaux qui pourraient y accéder. L'aire de jeu extérieur doit être entretenue de manière à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger. L'administratrice informe la Mentore en Assurance de la Qualité que le trou sera réparé dans la prochaine semaine.</p>			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	11 juil. 2025	
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans un parc extérieur, il y a seulement une surface de jeux accessible aux enfants. L'aire de jeu extérieur doit être recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.</p>			
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m ² pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	11 juil. 2025	
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans un parc extérieur la zone ombragée n'est pas assez suffisante pour chaque enfant pouvant y être accueilli. L'aire de jeu extérieur de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel doit comprendre une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0.45 mètre carré pour chaque enfant pouvant y être accueilli. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice afin d'ajouter de l'ombrage.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	27 juin 2025	27 juin 2025
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que la porte de la salle de lavage était fermée, mais pas verrouillée. Dans la salle de lavage, la Mentore en Assurance de la Qualité observe du savon à laver le linge. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. L'administratrice a immédiatement barré la porte. La lacune est maintenant conforme.</p>			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	14 juil. 2025	
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité à observer 3 boites a dîné, qui ne sont pas identifiées avec le nom de l'enfant. La nourriture apportée de la maison doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant.</p>			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La MAQ a observé des petits sièges de toilette pour les enfants qui font l'apprentissage de la toilette qui était par terre et non accroché sur un crochet. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice de l'importance de placer les sièges pour l'apprentissage pour la toilette sur le crochet.

La MAQ a observé une EpiPen qui était dans le fond d'une petite armoire, derrière plusieurs choses. La MAQ a eu une discussion avec l'administratrice de placer l'EpiPen dans un endroit qui est plus facile d'accès en cas d'urgence, mais qui est quand reste même non-accessible aux enfants.

La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu extérieur, les enfants se sont ensuite préparés pour manger leur dîner à l'extérieur pour profiter du beau temps. La MAQ a observé la sieste et les enfants manger leur collation de l'après-midi.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juillet 2025

Date

original signé par
Pascal Collette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2025

Date